



COLLÈGE
REINE
MARIE

Surveillant-éducateur/ Surveillante-éducatrice REMPLACEMENT

LE COLLÈGE UNIQUE, OUVERT
ET PROFONDÉMENT HUMAIN.

UNE OPPORTUNITÉ D'EMPLOI S'OUVRE À VOUS !

Le surveillant-éducateur ou la surveillante-éducatrice exercera son mandat en conformité avec les valeurs du Collège, son projet éducatif, son processus continu d'aide à l'élève et ses priorités du plan d'action annuel présenté en début d'année. Il ou elle veillera à l'encadrement des élèves en dehors des heures de cours : le matin avant les cours, sur les heures de dîner, après les cours et lors des événements spéciaux en soirée ou le week-end, selon un horaire et un plan préétabli. Il ou elle aura un mandat lié à l'encadrement et à l'accompagnement de son secteur de l'école, réalisé en collaboration avec la direction de niveau, les enseignant(e)s et les autres agent(e)s d'éducation.

QUALIFICATIONS

Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent.

Posséder au moins 3 ans d'expérience dans un poste similaire

Aptitudes élevées en relations humaines : la communication, l'écoute des autres, la diplomatie ... ;

Cours de secourisme (un atout)

CONDITIONS SALARIALES

La rémunération et les autres conditions de travail sont établies selon la « Politique régissant les conditions d'emploi du personnel enseignant » du Collège Reine-Marie.

Les personnes intéressées peuvent postuler en faisant parvenir leur curriculum vitae, d'ici le 9 octobre 2026 à l'adresse suivante : rh@educrm.ca. Nous vous remercions de votre intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le Collège Reine-Marie souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi.

POUR VOS AVANTAGES SOCIAUX ET PLUS ENCORE :

- Diners festifs avec notre traiteur ● Année ou une demi-année sabbatique possible après 5 ans de service
- Tiers des primes des assurances santé payées par le Collège ● Trois semaines de relâche pour le personnel enseignant
- Programme d'aide aux employés ● Rabais sur les frais de scolarité des enfants des membres du personnel
- Accès gratuit à une plateforme de soins de santé virtuels ● Congés de maladie monnayables
- Régime de retraite RREGOP identique au secteur public ● Permanence après deux ans
- Accès aux installations sportives (salle d'entraînement) ● Comité social ● Ambiance familiale